

**UNDP MICROFINANCE
ASSESSMENT REPORT
FOR
Morocco**

[Prepared as a component of the MicroStart Feasibility Mission]

March 1997

**Beth Porter, INTERNATIONAL CONSULTANT
Fouzi Mourji, NATIONAL CONSULTANT**

Table of Contents

A.	STRUCTURE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE	1
B.	SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	2
C.	LE SYSTÈME FINANCIER ET BANCAIRE	4
D.	CULTURE ET SOCIÉTÉ.....	6
E.	LES DONATEURS INTERVENANT DANS LE SECTEUR.....	8
F.	INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS LOCALES DANS LE SECTEUR.....	10
G.	DEMANDE POUR LA MICROFINANCE.....	12
H.	ACRONYMES	16

A. Structure Politique Et Administrative

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle ; le dernier amendement de la constitution, adopté par référendum, date de 1996 et institue un parlement bicaméral. Les députés de la chambre des représentants sont dorénavant tous élus au suffrage universel direct (article 37 de la constitution), ceux de la chambre des conseillers sont élus par leurs pairs au sein de collèges composés de représentants des collectivités locales, d'organisations professionnelles et de syndicats.

Ces réformes se situent dans un contexte d'encouragement de la décentralisation de la décision. Elles sont accompagnées d'un découpage à la fois nouveau et plus fin des régions. Ainsi d'un côté la gestion va être de plus en plus prise en charge au niveau local et d'un autre côté, les régions et les communes sont dorénavant représentées en tant que telles dans les grandes instances législatives et de ce fait peuvent mieux défendre les projets qui les concernent.

Le Roi nomme le premier ministre qui forme un gouvernement. Celui-ci doit obtenir la confiance du parlement sur la base d'un programme présenté lors d'une « déclaration de politique générale ».

Les élections sont prévues au printemps 1997 et la première session du parlement bicaméral aura lieu en octobre. Le parlement vote les lois une fois qu'elles sont adoptées en conseil de ministres présidé par le Roi. Ainsi l'organisation administrative fait apparaître les régions, les préfectures et provinces et les communes.

A côté du gouvernement qui a le pouvoir exécutif, des conseils sont formés pour orienter la politique dans les secteurs sensibles, comme l'emploi (c'est le cas du CNJA) ou encore du CNME dans le domaine monétaire. D'autres conseils ont une activité de veille sur certains secteurs, c'est le cas du CDVM qui assure la régularité du fonctionnement de la bourse ou du future CCM prévu par le projet de loi relative au Micro-Crédit.

Enfin certains établissements publics ont des vocations particulières, il en est ainsi de l'Agence de développement économique et social des préfectures et provinces du Nord du Royaume.

B. Situation Socio-Économique

La population du Maroc s'élève à plus de 27 millions d'habitants dont 51,4 % est urbaine. Selon le recensement général de la population et de l'habitat de 1994, le taux d'accroissement annuel moyen de la population est de 2,06 %, et de 3,60 % pour la composante urbaine de cette population.

Ces données attestent d'une décélération de la croissance démographique, par rapport au passé. Le nombre moyen d'enfants par femme étant passé de 7 en 1982 à 4 en 1994. Mais du fait des acquis des années 60 et 70, on estime la croissance de la population en âge de travailler à plus de 3 %¹ ce qui contribue à expliquer l'accroissement du chômage.

Les jeunes de moins de 15 ans représentent 37,04 % de la population et ceux âgés de 15 à 25 ans, 21,3 %.

Le Maroc a toujours opté pour l'économie de marché. Cependant pendant les années 60 et 70, la place et le rôle de l'Etat se sont accrus, d'une part du fait de la création d'Entreprises Publiques et d'Offices et d'autre part du fait de réglementations nombreuses et en particulier au niveau des prix et des échanges extérieurs.

La croissance économique demeure à la fois irrégulière, notamment à cause des aléas climatiques, et insuffisante.

En effet la croissance annuelle du PIB oscille autour de 4 % en moyenne sur les 30 dernières années. Les politiques d'ajustement structurel et les réformes qui ont suivi ont permis au Maroc de rétablir, en partie au moins, les principaux équilibres fondamentaux mais n'ont pas réussi à mettre l'économie sur un sentier de croissance plus forte ni plus régulière.

Car au regard de la croissance démographique, et notamment de la population active, cette croissance est insuffisante pour générer les emplois nécessaires. Cela explique le niveau du chômage global, près de 20 % et l'accroissement du chômage de diplômés.

En fait on estime le taux de croissance nécessaire à 7 % : 3 % pour permettre l'embauche du flux des jeunes qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi, 2 % pour absorber le stock des chômeurs et 2 % correspondent aux gains de productivité.

Sur la période récente, la situation est plus préoccupante : La sécheresse des années 1992, 1993 et 1995 s'est traduite par une baisse du PIB de 0,2 % par an entre 1991 et 1995; le revenu par habitant a diminué de 7,5 % entre ces deux années.

¹ F.Mourji et alii (1996) « L'insertion des diplômés des centres de formation professionnelle dans le marché du travail marocain : une application des modèles de durée » Revue Région et Développement - n°2 1996.

En fait malgré la diversification de la production et des exportations, l'économie reste tributaire de la production agricole qui représente en moyenne 17 % du PIB. L'élasticité du PIB à la production agricole demeure très forte comparée à celle des autres secteurs, pour diverses raisons. Il y a d'abord l'importance de l'industrie agro-alimentaire dans l'industrie, ensuite l'importance de la population rurale et enfin la mentalité des opérateurs qui restent fortement conditionnée par la pluviométrie. En période de sécheresse, l'investissement et aussi la consommation sont bloqués, car la confiance fait défaut même dans les activités qui sont relativement indépendantes de l'agriculture. Les ménages accroissent leur épargne de précaution. Une grande partie des quartiers urbains est peuplée de ruraux arrivés ayant migré au cours des 15 dernières années².

La faible croissance économique est accompagnée d'une forte inégalité de la répartition. Le déséquilibre est observée entre les régions mais aussi à l'intérieur des régions entre les milieux urbain et rural. Ainsi selon l'enquête sur le niveau de vie des ménages de 1990-1991 réalisée par la Direction de la Statistique, la population vivant en dessous du seuil de pauvreté représente 37 % dans le centre sud, 35 % dans le centre nord et 33 % dans le tensift. Dans la région sud, ce pourcentage est de 52 % en milieu rural. L'accès aux services de base est insuffisant et inégalement réparti. Par exemple, 81% des ménages disposent de l'électricité en milieu urbain, 10% seulement en milieu rural. Pour l'accès à l'eau potable, les pourcentages sont respectivement 74% et 4%.

De ce fait, malgré que le Maroc est classé parmi les pays à revenu intermédiaire et que du point de vue du PIB par habitant il est 88^{ème} en 1993, il se situe en dessous de la moyenne des pays en développement, du point de vue des indicateurs de développement humain. A titre d'exemple, le taux d'alphabétisation des femmes est de 33 % seulement pour l'ensemble du pays et ne dépasse pas 11 % en milieu rural. Cela ne semble pas devoir s'améliorer à court ou moyen terme, du fait du taux de scolarisation de 26% seulement chez les jeunes filles.

² Il a été observé que le chiffre d'affaires des médecins de ces quartiers augmente les semaines qui suivent le retour des pluies. Cela veut dire que même dans le domaine de la santé, les gens limitent les dépenses en période de doute dû au climat.

C. Le Système Financier Et Bancaire

Le marché des capitaux au Maroc est en mutation. Auparavant, la politique monétaire était « répressive » car les taux d'intérêt étaient fixés à un niveau artificiellement bas et il y avait un encadrement sélectif (avec des secteurs jugés prioritaires) du crédit. De ce fait, l'épargne n'était pas encouragée et le marché du crédit était segmenté au détriment des petites entreprises.

Maintenant, d'un côté la loi bancaire de Juillet 1993 vise à moderniser l'organisation et le fonctionnement du système bancaire, avec notamment davantage d'autonomie de l'institut d'émission, d'un autre côté la distribution des crédits a été progressivement libéralisée. Après le désencadrement du crédit, les taux d'intérêt ont été libéralisés, avec dans un premier temps des plafonds débiteurs et depuis 1996, une liberté totale.

Le projet de loi relative au Micro-Crédit en cours de finition n'aurait pas pu voir le jour, si les réformes précitées n'avaient pas été réalisées. Notons aussi que dans le but d'améliorer le financement de l'économie, la bourse a fait l'objet d'une loi en 1993 et les organes de fonctionnement optimal mis en place . Il s'agit en particulier du CDVM et de la société de bourse.

Parallèlement les institutions financières spécialisées comme le Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) ou la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ont vu leur activité élargie et interviennent maintenant librement comme les autres banques. On soupçonne cependant le système bancaire d'être insuffisamment concurrentiel.

Enfin, la libéralisation ne signifie pas que l'allocation des fonds devient optimale, à cause notamment du fonctionnement imparfait du marché monétaire. Stiglitz et Weiss (1981) montrent comment les marchés du crédit ne sont pas des marchés ordinaires dans la mesure où ne s'y échangent pas des biens contemporains, mais des fonds auxquels sont attachés des processus de rendement futurs. Ainsi l'asymétrie de l'information qui règne sur ces marchés induit dans le comportement des banques un processus de sélection adverse.

Quand on s'intéresse plus particulièrement aux Micro-Entreprises (ME), on observe que leur accès au financement bancaire est encore insignifiant, même en milieu urbain où sont concentrés les guichets bancaires. L'enquête réalisée à Casablanca en 1995 montre que seules 4,1 % des ME accèdent à un crédit bancaire³. En milieu rural, la situation est chaotique.

Le tableau ci-après donne un aperçu sur la répartition des guichets bancaires au Maroc entre dans les différentes régions. Il montre en particulier que le nombre d'habitants par guichet est non seulement très élevé mais aussi très dispersé. Il varie entre 13708 et 36918.

³ F. Mourji 1996 « Etude du développement des micro-entreprises : cas de la Wilaya du Grand Casablanca » LASAARE. Brugger et Rajapatirana constatent après un survey de plusieurs pays en développement que d'un côté que les petits entrepreneurs sont réticents à approcher les banques et de l'autre, les banques n'ont pas de connaissance des ME et de ce fait les ignorent comme clientèle potentielle.

Les données que nous avons utilisées pour établir ce tableau indiquent qu'en fait les banques se trouvent exclusivement dans les grandes villes des diverses régions. Dans le Tensift par exemple, les 97 guichets sont répartis sur les 4 principales villes (Marrakech 60, Safi 21, El Kelâa 9 et Essaouira7)⁴.

Tableau I Répartition des guichets bancaires en 1981 et 1995

	POPULATION (en milliers)		SUPERFICI E (en Km ²)	NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES		NOMBRE D'HABITANTS/GUICHET	
	1981	1995		1981	1995	1981	1995
SUD (dont rural)	2186,6 (1761,3)	3284 (1934)	394970	62	146	35268	22493
TENSIFT (dont rural)	3043,2 (2064,4)	3581 (2224)	38445	56	97	54343	36918
CENTRE (dont rural)	5685,3 (2424,3)	6999 (2710)	41500	257	499	22122	14026
NORD-OUEST (dont rural)	4097,7 (1976,3)	5741 (2343)	29955	138	294	29693	19527
CENTRE-NORD (dont rural)	2488,5 (1686,7)	3076 (1764)	43950	65	129	38285	23845
ORIENTAL (dont rural)	1582,4 (964,3)	1782 (788)	82820	45	130	35164	13708
CENTRE-SUD (dont rural)	1562,3 (913,7)	1923 (939)	79210	34	64	45950	30047
TOTAL (dont rural)	20646 (11791)	26386 (12702)	710850	657	1359	31425	19416

Source : ce tableau a été établi à partir des données de l'annuaire statistique du Maroc des années 1982 et 1996. Direction de la Statistique, Ministère de la Population.

Le Groupement des Banques a convenu en 1987 avec le gouvernement de l'institution d'une système de crédits destinés aux jeunes promoteurs. Mais d'un côté les avantages ne sont pas applicables aux ME, ils s'adressent aux diplômés, aux agents capables de fournir une garantie et apportant 10 % du capital initial. D'un autre côté ce système n'a pas rencontré le succès souhaité car les destinataires n'ont pas l'expérience professionnelle requise.

Seules deux banques ont quelques expériences dans des petits crédits. La Banque Populaire du fait de son histoire (créée à partir d'une souscription populaire) et la CNCA (créée pour intervenir dans le monde rural). Ainsi la première a une expérience de prêts aux artisans en milieu urbain et la seconde à des agriculteurs et à des artisans en milieu rural.

⁴ Dans cette répartition, les guichets de la CNCA sont moins concentrés : sur les 12 guichets de la région, 3 sont à El Kelâa, 6 à Marrakech, 2 à Safi et 1 à Essaouira. Cette banque se rapproche relativement plus des habitants des zones agricoles. El Kelâa par exemple est en réalité un grand village, centre administratif pour les paysans de la région..

D. Culture Et Société

La position géographique du Maroc, entre l'Afrique et l'Europe, a favorisé très tôt le développement de l'esprit d'échanges. La population a une bonne connaissance des lois du commerce (vente au comptant vente à crédit avec majoration du prix, par exemple). Cette caractéristique s'explique aussi par la diversité du relief du pays qui suscite les échanges entre les populations des montagnes (produits de l'élevage et produits maraîchers) et celles des plaines (produits céréaliers, par exemple).

Ainsi l'économie de marché a toujours prévalu, même quand l'Etat a pris une place plus importante dans les activités de production (entreprises publiques) et par des réglementations.

La tradition entrepreneuriale est ancrée, mais le faible niveau d'instruction des populations et les difficultés d'accéder à des crédits pouvant renflouer les fonds de roulement font la croissance des activités plafonner vite et les entreprises restent au stade de Micro-Entreprises, non structurées (avec l'absence d'une comptabilité moderne par exemple).

La tradition de vie communautaire reste importante au Maroc, du fait de l'importance de la population rurale (vie associative dans les villages) et de l'exode récent pour une grande partie des populations urbaines. Il les conduit à reconstituer des groupements dans les quartiers périphériques des villes.

Ainsi dans les douars, comme dans les ces quartiers, on assiste à la création spontanée d'associations pour faire face à des problèmes ponctuels. Ceux-ci vont des cotisations pour venir en aide à des familles touchées par un drame (décès du chef de ménage, incendie par exemple) aux cotisations pour financer un service public : mettre en œuvre une école coranique ou construire un chemin terciare.

L'importance de la spontanéité dans le mouvement est essentielle. Le rapport Gemini n°51 b montre que l'échec observé dans les coopératives au Maroc provient de ce que leur création survenait à l'issue de pression des autorités qui prévoyaient d'accorder des subventions à des coopératives. Or pour réussir, le regroupement doit être fondé sur la confiance et le souhait spontané de se regrouper pour atteindre des objectifs communs. Cette observation est fondamentale et doit guider les associations qui vont distribuer des micro-crédits, lors de la formation des groupes de cautionnement mutuel.

B - La stratégie économique du Maroc

1) Rappel : Le Maroc a suivi une politique d'ajustement structurel entre 1983 et 1992. Les mesures adoptées visaient à :

- assainir les finances publiques et réduire les déficits intérieurs et extérieurs

- restructurer les entreprises publiques (programme PERL soutenu par la Banque Mondiale) en vue de réduire leur déficit de gestion et par là, la contribution de l'Etat à leur financement. Pour certaines de ces entreprises, il fallait les préparer à être privatisées.
- réformer le système fiscal en vue de le rendre plus efficace et de l'harmoniser avec les standards internationaux : introduction de la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA), de l'Impôt sur les Sociétés (IS) et de l'Impôt Général sur le revenu IGR). L'objectif était de simplifier le système fiscal, de réduire les taux pour favoriser un élargissement de l'assiette fiscale
- libéraliser l'économie : prix intérieurs, échanges extérieurs et mouvements des capitaux.

La poursuite des réformes consiste en la mise en place d'un environnement favorable au développement du secteur privé. A cet égard, on citera ici la réforme du marché financier et la recherche d'une réduction des distorsions entre les secteurs d'activité, notamment en adoptant une charte générale de l'investissement en 1996, à la place des codes par secteurs qui prévalaient.

Le désengagement de l'Etat est appuyé, dans la logique des politiques suivies par le renforcement du secteur privé.

La stratégie actuelle :

Le programme de privatisations, bien entamé, permettra à l'Etat de se consacrer à la satisfaction des besoins de base. Le BAJI « Barnamaj Al Aoulaouiyat Al Ijtimaya⁵ » définit les axes jugés prioritaires . Il s'agit i) d'élargir l'accès des populations défavorisées aux services sociaux de base, ii) d'accroître les opportunités d'emploi et de revenu de ces populations et iii) de renforcer les programmes d'assistance et de protection sociales par un ciblage efficace de ces programmes en faveur des catégories vulnérables.

La politique de régionalisation en cours va de pair avec la volonté d'encourager la participation des populations à la vie sociale. D'autres programmes, comme l'électrification du milieu rural, visent à atténuer les déséquilibres entre milieux urbain et rural (pour ralentir l'exode⁶) ou encore à préserver l'environnement.

L'adoption d'une nouvelle « moudouanna »⁷ en 1992, cherche à améliorer le statut de la femme dans la société, les efforts spécifiques pour intensifier la scolarisation des filles et le développement des dispositifs de surveillance de la grossesse et de l'accouchement sont également autant d'indices de la volonté d'intégrer la femme dans le processus de développement.

⁵ Programme des priorités sociales.

⁶ Les villes se révèlent incapables de faire face à la fois à la croissance démographique « naturelle » et à l'arrivée de migrants ruraux. La croissance du nombre d'emplois créés est faible et l'infrastructure pour les services de base est défaillante. En conséquence, il y a un accroissement des populations résidant dans les bidonvilles touchés en général par l'électrification (moins coûteuse) mais par le réseau d'eau potable ni par l'assainissement.

⁷ Il s'agit de la législation relative au statut personnel, régissant les droits et obligations des femmes et des hommes.

E. Les Donateurs Intervenant Dans Le Secteur

1) La Banque Mondiale:

Outre le soutien logistique qu'apporte la Banque Mondiale au Gouvernement marocain, à l'occasion de la révision du projet de loi sur le Micro-Crédit, elle envisage d'accorder un prêt destiné à être confié aux associations qui distribuent des micro-crédits. Le dit prêt pourrait être garanti par l'Etat.

La Banque Mondiale joue également un rôle pédagogique lorsqu'elle insiste sur la distinction entre les projets à caractère "social" (un fonds social est prévu) et les projets à caractère économique. Les premiers concernent la productions de biens ou services publics (éducation, santé, eau, environnement) les seconds visent à réduire la pauvreté en aidant les populations à s'engager dans des activités génératrices de revenu.

2) La Caisse Française de Développement (CFD)

Dans la même logique que celle de la Banque Mondiale, la CFD envisage d'intervenir dans le financement de micro-crédits, à partir de fonds empruntés et par la suite prêtés à des institutions qui distribueront des micro-crédits. Leur expérience au Maroc leur donne une meilleure connaissance des banques (notamment la CNCA) et des entreprises publiques (l'ONEP par exemple) que des associations.

De ce fait, leur stratégie consisterait, selon la responsable du dossier à la CFD, à choisir comme partenaires les banques. Elles leur prêteraient des fonds à des taux bonifiés (3 %) lorsque ces fonds sont destinés à des micro-crédits. Les banques prêteraient alors ces fonds au taux de 5 % aux associations.

La CFD est également disposée à prêter des fonds à des entreprises publiques comme l'ONEP et l'ONE, lorsque celle-ci suscitent l'émergence de micro-entreprises. L'expérience de l'ONEP (voir l'étude sur les micro-entreprises de Casablanca, Moutji, 1996) constitue un bon exemple de délégation au privé d'activités anciennement assumées par des entreprises publiques.

3) L'US-AID a par le biais d'un don au Gouvernement permis la création d'une fondation (Al Amana) dont l'objet principal est la distribution de micro-crédits (voir l'annexe II: institutional profile). Il semble que cette agence encourage en outre la Banque Centrale Populaire à intervenir dans le domaine.

4) L'Union Européenne (UE) envisage de débloquer des fonds pour la distribution de micro-crédits. Cependant, la délégation de l'UE à Casablanca est encore au stade d'études de faisabilité. Leur stratégie n'est pas encore définie:

i) sur le profile de la population qui doit être touchée, Micro-Entreprises, (ME)ou Petites et Moyennes Entreprises (PME)

- ii) sur les intermédiaires auxquels elle fera appel, banques ou associations
- iii) sur les mécanismes d'attribution de crédits
- iv) sur le milieu à privilégier, rural ou urbain

Il semble même que leur intervention soit plutôt orientée pour appuyer l'action de leur "Centre Euro-Maroc Entreprises" chargé d'aider à la mise à niveau des entreprises marocaines. L'objet du centre est d'aider à assurer une meilleure insertion des entreprises marocaines dans le cadre de l'accord d'association entre le Maroc et l'Union Européenne.

5) L'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI).

Les contacts pris avec l'Unité d'Appui au Programme Maroc(UAP) a montré que la coopération canadienne a une expérience diversifiée. 5 projets de micro-crédits ont été financés. Une coopération de femmes à Boujad pour la production de produits artisanaux, une coopérative à Tendirara pour la fabrication de tissu. Un projet dans le nord du Maroc, pour l'élevage de veaux, un projet de micro-crédits distribués par la fondation Zakoura et un projet à Boulemane, destiné à promouvoir l'activité des femmes veuves et divorcées.

L'ACDI dispose d'une enveloppe de 250 000 à 300 000 \$ canadiens par an, pour réaliser des projets modestes (30 000 à 40 000 \$). Chacun de ces projets peut donner naissance à plusieurs ME. Outre le micro-crédit., l'unité d'appui de l'agence canadienne vise aussi à satisfaire les besoins en infrastructure (santé, assainissement).

6) L'ambassade des Pays Bas

Les Pays Bas envisagent de commencer, avec l'aide d'une ONG, un programme destiné à augmenter la capacité technique des entreprises. Mais il ne semble pas que le micro-crédit entre à l'heure actuelle dans la stratégie d'intervention de cette ambassade.

F. Interventions Des Organisations Locales Dans Le Secteur

En réponse à la crise financière, au début des années 80, le Maroc a mis en place un certain nombre de réformes économiques structurelles. Pour combler le déficit entre les capacités de financement et les besoins en développement du pays, ces réformes économiques étaient accompagnées de réformes politiques et sociales qui fournissent des opportunités plus larges à la participation de la société civile. Le Gouvernement du Maroc a encouragé une plus grande participation du secteur privé dans l'économie et a reconnu le rôle que les organisations Non-Gouvernementales (ONG) peuvent jouer dans le développement local. Dans le cadre de ce processus de décentralisation, le Gouvernement du Maroc a accordé des responsabilités nouvelles aux collectivités locales pour subvenir aux besoins locaux. Pour les aider à remplir leur mission, les collectivités locales ont été incitées à promouvoir de plus en plus des relations de partenariat avec les associations locales⁸.

La réaction de la société civile a ces ouvertures a été positive et le nombre d'organisations et d'institutions est estimé à 17000⁹. Les associations sont ancrées dans les traditions et culture marocaines. Alors que les anciennes ONG ont tendance à se concentrer sur des activités sociales et caritatives, les nouvelles ONG se consacrent aux problèmes sociaux comme le développement communautaire, la promotion des petites et micro-entreprises, les droits de la femme, à l'environnement, et viennent remplir le vide qui existait au niveau du développement local. Les coopératives, forme particulière d'associations, ont tendance à être un secteur spécifique et bénéficient des avantages fiscaux. Elles peuvent aider à créer des économies d'échelle et ce, au niveau de l'achat, la production et du marketing.

Les institutions qui sont actuellement actives dans la micro-entreprise et la microfinance sont aussi diverses que le mouvement associatif : urbain et rural; fournisseurs de services avec une base communautaire; direction masculine; objectif unique et objectifs multiples. En plus, ces associations de microfinance n'ont pas le même statut, puisque les unes sont considérées comme Associations Déclarées, et les autres sont reconnues comme Associations d'Utilité Publique. Ces associations font leur travail différemment: certaines organisations ne s'intéressent pas au problème de la mobilisation de l'épargne, d'autres encouragent leurs membres à épargner à travers la Caisse d'Epargne Nationale et d'autres encore gardent l'épargne dans les comptes de l'organisation. Les conditions de crédit varient aussi. Quelques associations font des efforts pour couvrir leurs dépenses par la pratique des intérêts, d'autres subventionnent leur crédit par des dons et des lignes de crédits à des conditions concessionnelles. Le Projet de Loi qui est en cours de préparation par le gouvernement montrera d'une façon claire ce que peuvent ou ne peuvent pas faire les institutions non-financières fournissant des services financiers.

⁸ Ceci et les trois paragraphes suivants sont basés sur le Projet d'Aide aux Institutions Démocratiques "renforcer les ONG pour une démocratisation et un développement durable au Maroc: l'USAID Février 1996.

⁹ Il est admis que peu d'organisations disposent des capacités nécessaires. La prolifération des ONGs et l'intérêt pour les ONGs aussi bien de la part des donateurs que du gouvernement a contribué à cette prolifération.

Eu égard aux priorités nationales dégagées dans la Note de Stratégie Nationale et au nouveau mandat du PNUD, le Gouvernement considère que la coopération du PNUD avec le Royaume du Maroc, pour les 5 prochaines années, outre le renforcement des capacités, doit avoir comme objectif principal la lutte contre la pauvreté. Les programmes prévus pour les prochaines années devront en conséquence contribuer à: i) promouvoir l'environnement nécessaire au recul de la pauvreté au Maroc; ii) réaliser, dans les délais fixés par le Gouvernement, les progrès attendus en matière de lutte contre la pauvreté pour les cinq prochaines années; iii) lever les contraintes relatives au faible rendement de l'administration publique et à la dégradation des équilibres écologiques.

La mise en oeuvre de cette stratégie globale conduit à privilégier les domaines prioritaires suivants: i) renforcement des capacités nationales pour promouvoir un environnement propice à la lutte contre la pauvreté et à la génération de moyens de subsistance durables; ii) protection de l'environnement, gestion des ressources naturelles et promotion des énergies de substitution; iii) modernisation de l'Administration publique et Gouvernance.

G. Demande Pour La Microfinance

Malgré son statut de pays à revenu intermédiaire, on trouve au Maroc une importante population pauvre et enclavée, avec un faible accès aux services, y compris financiers. D'après les interviews et enquêtes informelles menées dans des zones d'intervention du PNUD, et comme le montre le recours aux crédits auprès des parents, voisins, fournisseurs, et prêteurs à gage, la demande pour le crédit destiné à l'investissement productif est importante.

Par ailleurs, il y a une longue histoire d'artisanat et de petits métiers au Maroc. Dans une étude menée par le Ministère de la Planification en 1988, le nombre de micro-entreprises est estimé à 245 000, définies comme ayant moins de dix employés, sans système de comptabilité, et payant les taxes à travers un système de forfait. Ces entreprises employaient plus de 480 000 personnes, représentant 87% de l'emploi urbain, et produisaient quelques 31 Milliards de Dirhams en biens et services par an. Les microentreprises étudiées avaient tendance à être concentrées dans certaines villes (Casablanca, Rabat/Salé, Fès/Meknès, Tétouan/Tanger, et Marrakech). Cette étude n'avait cependant pas pris en compte les micro-entrepreneurs à domicile et les ambulants. Ainsi le nombre de micro-entrepreneurs a été significativement sous-estimé. Le marché potentiel pour la micro-finance dépasse ce nombre.

L'étude a révélé qu'en dépit du fait que les micro-entrepreneurs manquent de capitaux de démarrage, de fonds de roulement et de capitaux pour l'achat d'immobilisations, le fonds de roulement constitue le principal obstacle. La faible capacité en matière de gestion et de commercialisation constitue la principale contrainte non financière.¹⁰

Depuis quelques années, la politique économique du Maroc encourage, par différentes mesures, le développement de la petite entreprise, ce qui a eu un impact favorable sur la promotion de la micro-entreprise(cf note de bas de page 12).

Si des efforts en matière de formation sont constants aussi bien de la part des pouvoirs publics que du secteur privé, notamment dans le domaine de la gestion et de la commercialisation, cependant, les programmes de formation développés ont ciblé la création des entreprises, plutôt que la croissance de l'entreprise, et les petites et moyennes entreprises, plutôt que la micro-entreprise. Certains de ces programmes d'enseignement professionnel ont intégré les programmes sponsorisés par le MCI, un nombre limité par les Chambres d'Artisanat et les Chambres de Commerce, ainsi que par des organisations non-gouvernementales privées, telle l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE).

Cependant, les défis sont immenses. Il y a eu peu d'expérience en micro-finance au Maroc jusqu'à présent. Les institutions financières focalisent leur attention sur les gros clients; au mieux, elles atteignent les moyens et, parfois, les petits entrepreneurs par le biais de programmes spéciaux, mais elles ne s'intéressent pas aux micro-entrepreneurs ou elles ne sont pas équipées pour le faire

¹⁰ Gamsler et al. "USAID Maroc: Évaluation des Options de Programmation pour le Développement de la Micro-entreprise. Rapport sur les Ateliers et les Enquêtes sur le Terrain." Rapport Technique GEMINI, No. 51b pour l'USAID. Décembre 1992.

en ce moment. Malgré le nombre des associations et des organisations non-gouvernementales, estimé à 17.000, le nombre des organisations réelles, notamment celles qui ne favorisent pas une approche basée sur l'assistance pour le développement communautaire, est très réduit. Celles qui existent sont jeunes et inexpérimentées. Ce programme investira dans le développement et le renforcement de la capacité de 5 à 10 organisations, afin de les préparer avec des outils appropriés leur permettant de poursuivre leurs activités de microfinance à long terme.

Institutions et utilisateurs finaux

Au Maroc peu d'ONG ont jusqu'à présent une expérience viable en matière de distribution de micro-crédits..

On relèvera que malgré le foisonnement des ONG dont beaucoup manifestent un intérêt pour l'activité de micro-crédit, leurs capacités restent en deçà des normes de viabilité et de pérennité.

D'un côté il semble y avoir une confusion entre le rôle « social » de ces ONG et le rôle « économique » que doit jouer une ONG qui distribue des micro-crédits.

Certaines comprennent la nécessité de pratiquer des taux d'intérêt suffisants pour couvrir les frais de fonctionnement, pour assurer le maintien en terme réel du capital et le fructifier en vue de généraliser la distribution au plus grand nombre possible de demandeurs. Parmi ces ONG, le ciblage des populations concernées par le micro-crédit est parfois mal fait. Plus généralement, elles semblent ne pas avoir le personnel compétent en matière de gestion.

Les agents de crédit ont souvent compris les mécanismes qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays et qui doivent:

- assurer un choix optimal des populations à toucher (les plus pauvres),
- permettre une initiation des clients aux rudiments de gestion (tenue de comptes, constitution d'une épargne minimale),

- réduire les risques de défaut de paiement, notamment par le biais des cautionnements mutuels.

Mais ils n'ont pas encore l'expérience suffisante pour classer les informations sur leurs clients, concentrer l'effort vers ceux qui ont un métier et une activité propre...

Les interviews des clients ayant une expérience du Micro-Crédit montrent qu'il répond à un besoin réel. Les groupes de solidarité semblent plus facile à mettre sur pied en milieu rural comparé à la ville. Les femmes semblent mieux concevoir leur projet et sont plus consciencieuses lors des remboursements.

Les taux d'intérêt pratiqués ne semblent pas constituer une entrave à la réussite du projet.

La nature des activités (cycle court de production), le faible niveau des emprunts et la courte durée du crédit font que les montants des intérêts sont supportables.

La pratique des intérêts est admise dans le fonctionnement quotidien des activités : qu'il s'agisse du crédit accordé par des fournisseurs aux artisans ou encore des crédits accordés aux consommateurs. Une femme nous a indiqué que sur une semaine, elle percevait 2 DH sur un différé de paiement de 8 DH.

Enfin les effets externes sont nombreux puisque les personnes ayant contracté des crédits ont amélioré leur situation, quant au rendement de leur travail. On peut même signaler le cas d'ONG qui, grâce à la pratique du micro-crédit, et à l'intervention de leur « ONG de tutelle (intermédiaire entre elles et les bailleurs de fonds) » ont amélioré la gestion de leurs autres activités, à caractère social.

Les interviews avec des clients potentiels ont également révélé un intérêt pour le micro-crédit, pourvu que les mécanismes en soient bien expliqués. Dans certains cas, il a été souhaité que les périodes de remboursement soient plus longues que ce qui est usuellement proposé, à cause de la nature de leur activité dont la rotation est longue (petit élevage par exemple).

L'enquête réalisée à Casablanca sur 647 Micro-Entreprises (F. Mourji 1996) a montré que l'accès au financement est l'un des principaux freins au développement de ces entités.

Lors de nos interviews, il est apparu que les clients sont satisfaits d'un système de financement sûr et sans contrainte.

Les micro-entrepreneurs au Maroc sont impliqués dans plusieurs secteurs, comprenant: l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, le commerce et les services. Les clients des programmes existants ont de petites affaires dans des secteurs tels que la couture, la broderie, le commerce, le petit commerce, la menuiserie, la cordonnerie, la construction, l'électricité, la mécanique, la plomberie, la pêche, l'agriculture, l'élevage, l'agro-alimentaire, la coiffure, les écoles, les restaurants, l'artisanat, le transport, etc. La distribution des entreprises dépend du milieu -urbain ou rural- ainsi que d'autres facteurs, et partiellement du montage du prêt.

Les programmes qui sont actuellement opérationnels au Maroc fournissent des prêts à court-terme avec remboursement des intérêts et du principal suivant des échéances régulières (toutes les deux semaines ou mensuellement). Les clients pensent que le paiement par tranches allège le fardeau du remboursement. Certains clients se sont plaints de la fréquence des réunions de remboursement, notamment celles tenues tous les quinze jours. La durée du prêt varie entre 4 mois et une année. En général, ceci semble raisonnable, en dépit du fait que si le cycle du prêt est trop court, il peut avoir l'effet de promouvoir certaines activités à rentabilité rapide, tels que le petit commerce et la spéculation dans le commerce du cheptel (achat du cheptel à un prix bas et le vendre à un prix élevé), et de décourager certaines autres activités qui sont plus productives.

Le mécanisme des groupes solidaires est déjà largement utilisé et accepté par la majorité des organisations fournissant les micro-crédits au Maroc; une variation sur les groupes de solidarité, la société de cautionnement mutuelle (SCM), constitue un mécanisme utilisé par la BCP pour mettre des micro et petits crédits à la disposition des artisans. Les fonctions et les avantages des

groupes de solidarité varient selon l'ONG qui organise les groupes: certains sont simplement un moyen de garantir les prêts des membres, tandis que d'autres servent de moyen permettant de régler des problèmes que rencontrent les membres dans leur vie professionnelle, etc. En général, les groupes de solidarité semblent fonctionner plus naturellement dans les zones rurales, par rapport aux zones urbaines; des études approfondies sont nécessaires pour déterminer comment ils peuvent fonctionner mieux dans les zones urbaines (il serait plus instructif de suivre de près l'expérience d'Al-Amana à cet égard). Il serait important de clarifier le degré des responsabilités juridiques des membres du groupe et le processus exact permettant le recouvrement de toutes échéances en souffrance ou défauts de paiement (c-à-d la confiscation de l'épargne des membres du groupe, action en justice, etc.). Plus ces groupes de solidarité sont fondés sur des structures traditionnelles et plus grande est l'efficacité du mécanisme. Si les montants des prêts sont relativement importants pour les groupes de solidarité et si ces montants constituent un risque assez élevé aux membres du groupe pour qu'ils garantissent mutuellement les prêts des uns et des autres, notamment pour des prêts ultérieurs, d'autres formes de cautionnement mutuels peuvent être explorées.

H. Acronymes

ACDI	Agence Canadienne au Développement International/ (Agence bilatérale)
BA	Bureau de l'Administrateur (du PNUD)
BAM	Bank Al-Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BFA	Bureau des Finances et de l'Administration (PNUD) [Bureau for Finance and Administration]
BPPS	Bureau de Politique et de Soutien du Programme/PNUD [Bureau for Policy and Programme Support]
BREA	Bureau Régional des États Arabes [Regional Bureau for Arab States] (du PNUD)
BRI	Bank Rayat Indonesia (une institution de microfinance)
CCM	Conseil Consultatif du Microcrédit
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEN	Caisse d'Épargne Nationale
CFD	Caisse Française de Développement (Agence bilatérale)
CGSP	Comité de Gestion et de Supervision du Programme [Programme Management and Oversight Committee] (du PNUD)
CNCA	Caisse Nationale de Crédit Agricole
CNJA	Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir
CNME	Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne
CNSS	Caisse Nationale de la Sécurité Sociale
CRS	Catholic Relief Services (ONGI)
Dahir	Loi, en arabe
DH	Dirham (Monnaie marocaine)
douar	section d'une communauté rurale, en arabe
DS	Direction de la Statistique (Premier Ministre, Ministère chargé de la Population)
FBPCE	Fondation Banque Populaire de Crédit pour la Création d'Entreprises
GOM	Gouvernement du Maroc
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines

IPADE	Fundacion Para el Desarrollo (ONG espagnole)
MCIA	Ministère du Commerce, de l'Industrie, et de l'Artisanat
ONE	Office National d'Électricité
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
ONGI	Organisation Non-Gouvernementale Internationale
Oxfam/Q	Comité International d'Oxford pour la Lutte contre la Faim [Oxford International Committee Against Hunger] / Québec (ONGI)
PDSP	Programme de Développement du Secteur Privé [Private Sector Development Programme] (du PNUD)
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement (agence multilatérale)
TRAC	Cible pour les allocations des ressources du noyau [Target for resource assignments from the core] (terme de financement du PNUD)
UE	Union Européenne (agence multilatérale)
UNCDF	Fonds des Nations Unies pour le Développement des Capitaux [United Nations Capital Development Fund] (partie du système des NU)
UNIFEM	Nations Unies (partie du Système des NU)
UNOLA	
USAID	Agence Américaine pour le Développement International [United States Agency for International Development] (agence bilatérale)
VITA	Volontaires en Assistance Technique Internationale [Volunteers in International Technical Assistance] (ONGI)